



## PARTICIPANTS

Participants obligatoires avec obligation de saisir un vœu large	Doivent participer au mouvement les personnels enseignants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- nommés à titre provisoire sur leur poste actuel</li> <li>- entrant dans le département (permutations informatisées)</li> <li>- réintégrés à la rentrée 2019 après un détachement, une disponibilité, un congé longue durée supérieur à 12 mois et 1 jour, un congé parental supérieur à 12 mois et 1 jour.</li> <li>- les professeurs des écoles stagiaires titularisables au 01/09/2019</li> </ul>
Participants obligatoires sans obligation de saisir ni un vœu large ni vœu géographique	Doivent participer au mouvement les personnels enseignants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- concernés par une mesure de carte scolaire (fermeture de classe)</li> <li>- partant ou terminant un stage de spécialisation (CAPPEI)</li> </ul>
Participants volontaires	Peuvent participer au mouvement les personnels enseignants titulaires nommés à titre définitif

## SITUATIONS PARTICULIERES SUITE A UNE PERTE DE POSTE

Disponibilités ordinaires	Conservation de l'ancienneté de poste et/ou des bonifications acquises avant le départ en disponibilité, pendant 2 ans.
Disponibilités d'office pour raison de santé	Après épuisement des droits à congé de maladie ordinaire (CMO) : conservation du poste jusqu'à la fin de l'année scolaire et conservation de l'ancienneté de poste et/ou des bonifications acquises avant le départ en disponibilité.
Disponibilité pour donner des soins à un parent (ascendant) ou enfant	Conservation du poste jusqu'à la fin de l'année scolaire puis examen de la situation au cas par cas et conservation de l'ancienneté de poste et/ou des bonifications acquises avant le départ en disponibilité.
Congé longue durée	Conservation du poste pour un an (à compter de la date effective de début de CLD).
Congé parental	A compter de la date effective de début du congé parental, conservation du poste pour un an. Conservation de l'ancienneté et/ou bonifications pendant 2 ans.